Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID: 019-241927201-20250304-DP250304_N36-AU



Décision n° 36 portant acceptation d'une offre d'acquisition de 3 robots d'entretien pour le centre aqua

Le Président de la communauté d'agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans la limite de 40 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement des robots d'entretien du centre aqua,

Considérant l'offre de la société Hexagone Manufacture,

DÉCIDE

- 1. D'accepter l'offre de HEXAGONE Manufacture SASU domiciliée 1-5, rue Michel Carré 95100 ARGENTEUIL d'un montant de 15 398.60 HT soit 18 478.32 € TTC portant sur l'acquisition de trois robots d'entretien pour le centre aqua ;
- 2. La dépense en résultant sera imputée sur les crédits du budget principal chapitre 21.

Fait à Tulle, le 4 mars 2025

Le Président,

Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de Tulle gaglo

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr